



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 26 septembre 2022

Actualisation des loyers des terres nues et bâtiments agricoles dans le département de la Drôme - Echéance du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

La valeur de l'indice national des fermages a été fixée par arrêté ministériel du 13/07/22 publié au Journal Officiel le 16/07/22. Cette valeur a été constatée sur la base de 110,26, soit une augmentation de 3,55% par rapport à celle de 2021.

L'arrêté préfectoral n°26-2022-09-08-00003 du 8 septembre 2022 actualise les minima et maxima des loyers des terres nues et des bâtiments agricoles dans le département de la Drôme.

Vous trouverez l'ensemble des données actualisées pour l'année 2022 à l'adresse suivante :
<https://www.drome.gouv.fr/fermage-r1928.html>

Contact : ddt-sa-pcsmt@drome.gouv.fr

**Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

Tél : 07 85 77 63 10 - 06 77 18 96 78
Mél : pref-comcommunication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme